



Communiqué de presse de la Municipalité

L'arrêté anti-pesticide de Malakoff suspendu par la cour d'appel

Malakoff, le 15 mai 2020 - Le verdict est tombé hier : la cour d'appel de Versailles a retoqué en référé le jugement du Tribunal Administratif, et donne raison au Préfet contre les Maires. Notre arrêté, comme ceux de Bagneux, Chaville, Gennevilliers, Nanterre et Sceaux, est donc suspendu jusqu'au jugement définitif sur le fond.

La décision du Tribunal Administratif de Cergy avait validé de manière claire et sans détour le caractère urgent et sérieux des risques liés à l'épandage de pesticides et produits phytosanitaires, notamment en milieu urbain dense. La cour d'appel de Versailles, tout au contraire, ne reconnaît aucune circonstance locale, ni urgence, ni risque important, qui justifie l'usage de la police des Maires pour la protection des citoyennes et citoyens du territoire.

C'est la démonstration d'une absence de cohérence sur ce sujet : s'appuyant sur les mêmes articles de codes et de loi, chaque tribunal, chaque cour d'appel, produit sa propre interprétation, opposée.

C'est la démonstration d'une volonté de restreindre le pouvoir des Maires d'intervenir sur leur territoire pour le bien-être de leur population, alors même que l'État refuse de prendre ses responsabilités pour celui de toutes les Françaises et de tous les Français.

C'est la démonstration d'un gouvernement qui, sans cesse, recule et cède devant l'acharnement du Medef (Mouvement des entreprises de France), des grandes entreprises, des lobbys de l'industrie chimique et agro-alimentaire, à faire passer le profit avant toute chose. Déjà, le Ministère de l'Agriculture a permis au mois d'avril, de réduire les distances d'épandage à 5 et 3 mètres des habitations, en confinement, sans concertation.

Ce jugement tombe en pleine crise sanitaire, quand tant de voix s'élèvent pour exiger un changement radical de logiciel pour le « jour d'après ». Cela n'est pas acceptable.

La Ville de Malakoff continuera dans les mois à venir, avec l'association des Maires et collectivités anti-pesticide, à lutter pour une vie débarrassée des produits néfastes pour la santé humaine et pour l'environnement.

Contact presse : Fanny SIZORN, directrice de cabinet, 01 47 46 75 16

Site de la ville de Malakoff : malakoff.fr

Réseaux sociaux : @villedemalakoff

